

Cadres juridiques et institutionnels: Outils juridiques pour la mise en oeuvre des conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm



Convention de Bâle



Convention de Rotterdam



Convention de Stockholm

Dakar, 5 – 8 juillet 2011



Outils juridiques: Convention de Bâle

I. Convention de Bâle: Obligations en matière législative

3

Chaque Partie:

- Prend les mesures juridiques, administratives et autres nécessaires **pour mettre en œuvre et faire respecter** les dispositions de la Convention (Article 4.4)
- Considère que le trafic illicite constitue une **infraction pénale** (Article 4.3)
- Adopte les lois nationales/internes voulues pour **interdire et réprimer sévèrement le trafic illicite** (Article 9.5).

II. Outils Juridiques Principaux

4

- Manuel de mise en oeuvre de la Convention de Bâle
- Modèle de Législation Nationale
- Liste de Contrôle à l'intention du Législateur
- Autres: Collection des textes législatifs et réglementaires transmis par les Parties disponible sur le site Internet.

=> <http://www.basel.int/legalmatters/natleg/index.html>

Manuel de mise en œuvre de la Convention de Bâle

5

- Adopté par la CdP (Décision III/8, 1995) – bénéficierait d'une mise à jour
- Document de base sur la Convention de Bâle
- Explique l'historique de la Convention, son contenu et les procédures établies par la Convention.
- D'autres publications complètent ce manuel, notamment sur la procédure des notifications, la GER et le trafic illicite.

Modèle de Législation Nationale

6

- Adopté par la CdP (Décision II/5, 1994).
 - Objectif: Guide dans le développement du cadre juridique afin d'incorporer les dispositions de la CB dans le cadre juridique national.
 - Le modèle définit le but de la législation nationale, les définitions pertinentes, la mise en place d'une autorité de régulation et vise l'importation, l'exportation et le transit des déchets ainsi que le trafic illicite.
- => Utile pour les Parties qui n'ont pas encore de législation mettant en œuvre la Convention.

Liste de Contrôle à l'intention du Législateur

7

- SBC et le Comité chargé d'administrer le mécanisme visant à favoriser l'exécution et le respect des obligations au titre de la Convention de Bâle
 - **Rédaction** de la législation nationale relative à la mise en œuvre des dispositions de la Convention
 - Identifier les **questions les plus fondamentales devant être abordées dans la législation nationale** mettant en œuvre la Convention,
 - Moyen de s'assurer que les dispositions de la Convention soient **reflétées** dans le cadre juridique national.
- => A noter ***l'effet des synergies*** qui peut mener à ce que les dispositions idoines de la CB soient en partie intégrées dans la législation mettant en œuvre les CR / CS



III. Outils juridiques à venir

- Manuel de formation à l'intention des juristes sur l'engagement de poursuites judiciaires contre le trafic illicite:
 - ▣ OEWG VII/14: convocation, par voie électronique, d'un petit groupe d'experts
 - ▣ Contributions volontaires reçues par SBC en novembre 2010 et groupe convoqué en 2011
 - ▣ Résultat des travaux du groupe considéré par la CdP-10 (17-21 Octobre 2011)
- Outils supplémentaires? CdP-10 permettra aux Parties d'exprimer leurs besoins à cet égard

IV. Comité chargé d'administrer le mécanisme visant à favoriser l'exécution et le respect des obligations

9

- Mandat de la CdP-9: faire le point de la situation concernant les législations nationales et les autres mesures juridiques ou administratives en vigueur, y compris l'application de réglementations, et recenser les besoins d'assistance.
- Question considérée pendant la 8^e session du Comité (21-23 mars 2011)
- Recommandation à la CdP-10: élaboration d'un programme pour évaluer les cadres juridiques existant et pour aider les Parties à adopter un cadre juridique mettant en œuvre la Convention.



Outils juridiques: Convention de Rotterdam

I. Convention de Rotterdam: Obligations en matière législative

11

Chaque Partie applique:

- **Les mesures législatives ou administratives** appropriées pour:
 - (i) **Assurer la prise de décisions** en temps voulu concernant l'importation (*Article 10.1*)
 - (ii) **Communiquer les réponses transmises** par le Secrétariat (*Article 11*);
 - (iii) S'assurer que les exportateurs **donnent suite aux décisions** figurant dans chaque réponse (*Article 11 – Parties exportatrices*)

- Chaque Partie prend les **mesures nécessaires** pour se doter **d'infrastructures et d'institutions nationales** ou pour les renforcer afin d'appliquer efficacement la Convention.
 - Y compris l'**adoption d'une législation nationale ou de mesures administratives**, ou leur modification (*Article 15*)

II. Outils Juridiques Principaux

12

- **Guide** sur l'Élaboration de lois nationales pour la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam
- **Études de cas:** Éthiopie, Ghana, Jamaïque
=> <http://www.pic.int/Implementation/ResourceKit/tabid/1064/language/en-US/Default.aspx>



A venir: **Liste de contrôle** à l'intention du législateur (en anglais)



Outils juridiques: Convention de Stockholm

I. Convention de Stockholm: Obligations en matière législative

14

Chaque Partie:

- Interdit et/ou prend les **mesures juridiques et administratives** qui s'imposent pour éliminer :
 - (i) La production et l'utilisation des substances chimiques inscrites à l'annexe A;
 - (ii) L'importation et l'exportation des substances chimiques inscrites à l'annexe A (...)
(*Article 3*)

- Élabore un **plan d'action**, qui doit comporter, entre autres, une **évaluation de l'efficacité des législations et politiques appliquées** pour gérer les rejets résultant d'une production non intentionnelle (*Article 5*)

- Lien étroit entre l'établissement d'un cadre juridique adéquat et l'élaboration et la mise en œuvre du Plan pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la Convention (*Article 7*)

II. Outils Juridiques Principaux

15

- **Guide** sur l'Élaboration de lois nationales pour la mise en œuvre de la Convention de Stockholm (actuellement en anglais uniquement)
- **Études de cas:** Canada, Tanzanie
=><http://www.pic.int/Implementation/ResourceKit/tabid/1064/language/en-US/Default.aspx>



A venir: **Liste de contrôle** à l'intention du législateur (en anglais)

Merci de votre attention!

Pour des plus amples informations, veuillez consulter:

www.basel.int

www.pic.int

www.pops.int